

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 542 (2022)-4

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement numéro 542 (2022)-4 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 542 (2022).

AVIS public est donné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 7 août 2024, le conseil municipal de la Ville de Carignan a adopté le projet de règlement numéro 542 (2022)-4 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) numéro 542 (2022) visant à modifier les critères d'évaluation d'un projet d'unité d'habitation accessoire détachée (UHAD) ainsi qu'à corriger ou améliorer diverses dispositions du règlement
2. Conséquemment à l'adoption de ce projet de règlement, une assemblée publique de consultation aura lieu le 4 septembre 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 2555, chemin Bellevue à Carignan. Au cours de cette assemblée, le maire ou en son absence, la mairesse suppléante, expliquera le projet de règlement numéro 542 (2022)-4 et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement numéro 542 (2022)-4 ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet de règlement numéro 542 (2022)-4 peut être consulté auprès de la Direction du greffe, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, sur le site internet de la Ville dans la section « Avis publics » ou en faisant la demande, par courriel au greffe@carignan.quebec.

Donné à Carignan, ce 12 août 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, M^e Vincent Tanguay, certifie sous mon serment d'office avoir fait publier le présent avis public sur le site internet de la Ville de Carignan et l'avoir affiché à l'hôtel de ville le 12 août 2024.

Donné à Carignan, ce 12 août 2024

Vincent Tanguay, avocat
Directeur général et greffier par intérim